une troisième brochure pour mettre les deux | fédération des deux Canadas n'est pas nouautres d'accord.

Mais l'hon, député de Montmorency ayant l'improvisation facile, la chambre, je le pense, ne devrait pas être plus indulgente pour lui que pour les autres députés qui sont obligés de parler ayant à rencontrer toutes les difficultés d'une improvisation toujours difficile. Je demanderai donc si l'hon, député de Montmorency est dans l'ordre en lisant de la première à la dernière ligne son magnifique discours?

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER-L'hon. député n'y voit certainement pas plus cette fois qu'à l'ordinaire. Je vois bien devant mon hon, ami, le député de Montmorency, des notes auxquelles il réfòre, mais je n'y

vois pas un discours.

L'hon, député de Richelieu, avec son génie hors ligne, n'a pas besoin même de notes pour faire les splendides discours qu'il nous débite de temps à autre. Je comprends que, pour de pareilles élucubrations, il n'ait pas besoin de longue préparation. (On rit.)

L'hon. M. CAUCHON-Tout le monde n'a pas le génie de l'hon. député de Richelieu. Je sais aussi qu'il est des gens qui peuvent parler longtemps, parce qu'ils n'ont pas toujours la conscience de ce qu'ils

disent. (Rires.)

L'hon, député pourra parler aussi longtemps qu'il le voudra sans craindre que je l'interrompe, car ses discours ne peuvent faire de mal qu'à celui qui les prononce. (On rit).

L'HON. M. L'ORATEUR-Il n'est pas exactement dans l'ordre qu'un député lise son discours d'un bout à l'autre; mais il peut cortainement faire usage de notes quand

il parlo.

L'Hon. M. CAUCHON—De tous ces extraits que je viens de lire, il faut conclure ou que l'hou. dé uté d'Hochelaga était prêt à tout sacrifier pour arriver au pouvoir en 1858, ou bien qu'en 1858, comme en 1859, il était profondément convaincu que rien moins que la représentation basée sur la population ou l'union fédérale des deux Canadas n'était capable d'apaiser l'orage qui grondait à l'horizon.

Nous y trouvons:

1° Que nous arrivons rapidement à un état de chose qui nécessitera des modifications dans les rapports entre le Haut et le Bas-Canada.

2º Que la proposition de former une

velle.

3° Que l'exemple des Etats voisins, où l'application du système fédéral a démontré combien il était propre à un gouvernement d'un immense territoire, habité par des peuples de différentes origines, croyances, lois et coutumes, en a suggéré l'idée.

4º Que le Bas-Canada n'aurait aucun motif légitime de repousser la représentation basée sur la population s'il refusait une constitution écrite dans laquelle il trouverait la protection et le contrôle de ses propres

institutions.

5° Qu'il y aurait un danger éminent à se voir imposer la représentation basée sur la population si l'on s'obstinuit à refuser la confédération des deux Canadas, et que ceux qui nous ont imposé l'acte de l'Union, puisqu'il l'ont altéré à notre détriment, pourraient bien nous obliger forcément d'accepter la première.

6° Que les douanes, le cours monétaire, les brevets d'invention, les droits d'auteur, les terres publiques, les travaux publics, d'un intérêt commun, devraient se trouver au nombre des attributs du parlement fédéral.

7° Enfin, que les dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux no devraient pas ensemble excéder celles du système actuel.

Aux extraits que je viens de citer il faudrait ajouter le suivant, emprunté au même document:

" Votre comité s'est donc convaincu que soit que l'on considère les besoins présents vu l'avenir du pays, la substitution d'un gouvernement purement fédéral à l'union législative actuelle offre la véritable solution à nos difficultés, et que cette substitution nous ferait éviter les inconvénients tout en conservant les avantages que peut avoir l'Union actuelle,"

(Ecouter | et rires.)

A la même époque, le journal le Pays déclarait, avec une conviction aussi profoude que celui dont il est l'organe, que si nous ne faisions pas de concessions constitutionnelles, nous ne pourrious pas résister aux flots en fureur de l'opinion du Haut-Canada, qui menagaient de briser la faible digue que leur opposait l'acte de l'Union de 1840.

L'hon. député d'Hochelaga continua, avec ses craintes et ses convictions, jusqu'à l'époque où, par un accident fâcheux pour le

pays, il pût remonter au pouvoir.

Ce n'est donc pas une simple question de portefeuilles que la position qui nous est fait aujourd'hui!